



NOUVELLES TECHNOLOGIES – TRES HAUT DEBIT INTERNET

Déploiement de la fibre optique au sein de la commune de Montferrier

Les travaux de déploiement de la fibre sur la commune de Montferrier

Il y a deux types de travaux : les travaux qui consistent à déployer la fibre dans la rue (il s'agit de tirer la fibre optique dans des fourreaux existants) et ensuite le raccordement des immeubles et des logements à cette fibre. Quel que soit le type de logements, chacun peut équiper son foyer en fibre optique.

En habitat collectif (copropriété ou bailleur), une convention d'opérateur d'immeuble doit être signée avec SFR pour autoriser l'installation de la fibre optique dans les parties communes. Cette convention doit être soumise en Assemblée Générale annuelle. D'où l'importance d'inscrire le sujet le plus en amont possible à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale. Cet équipement des parties communes de l'immeuble est réalisé aux frais exclusifs de l'opérateur. Cela ne coûte rien aux résidents. Le raccordement final, c'est-à-dire l'installation de la prise dans chaque logement, sera réalisée par l'opérateur commercial qui aura été choisi totalement librement. Il n'implique aucune obligation ni pour les propriétaires, ni pour les locataires qui resteront libres de souscrire ou non aux offres de services distribuées par les opérateurs fournisseurs d'accès Internet majeurs du marché.

En maison individuelle, la convention d'opérateur d'immeuble n'est pas requise : le raccordement du pavillon est réalisé après abonnement, à partir d'un boîtier situé dans la rue (généralement dans une armoire en voirie ou sur un poteau) et destiné à desservir un ou plusieurs pavillons. En principe, le pavillon est raccordé techniquement selon le même mode que le réseau téléphonique (soit souterrain, soit aérien). Si des travaux particuliers d'aménagement sur la propriété privée s'avèrent nécessaires pour ce raccordement (par exemple l'installation d'un fourreau dans le jardin), ceux-ci sont à la charge du propriétaire.

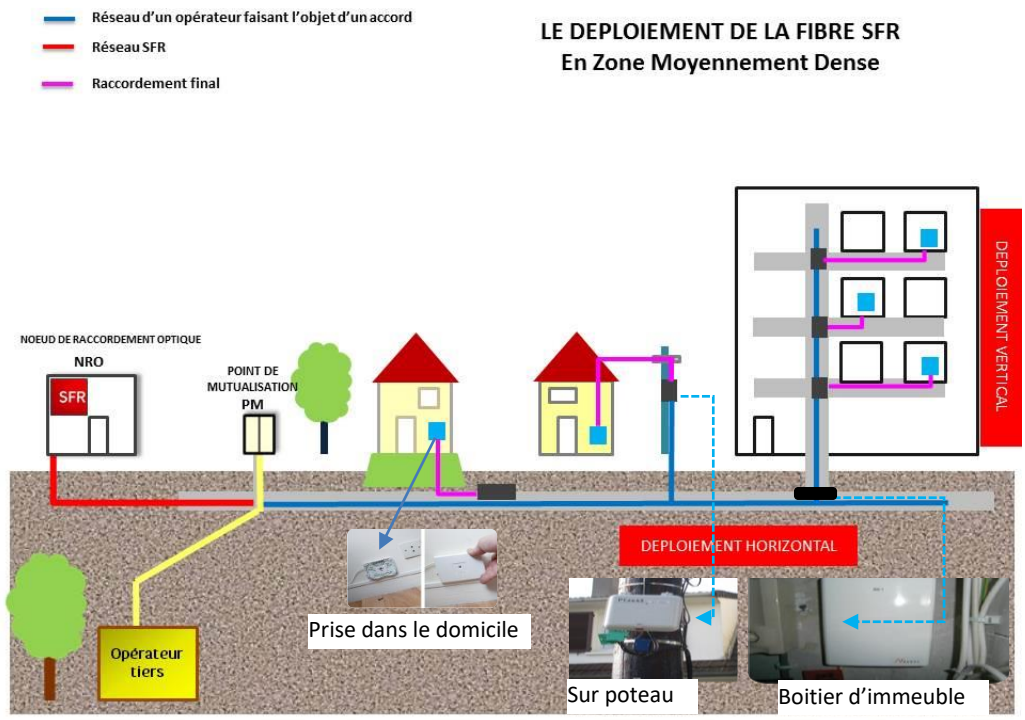
Le déploiement en lui-même de la fibre optique dans les rues de la commune sera peu impactant pour les citoyens.

Les 1ers foyers de la commune de Montferrier devraient être éligibles à la fibre courant 2018; il est d'ailleurs fort probable que les zones pavillonnaires le soient avant les co-propriétés du fait du conventionnement nécessaire entre les syndicats et SFR, contrairement aux maisons individuelles. L'ensemble des foyers et locaux professionnels de la commune auront accès à la fibre optique d'ici 2020.

SFR proposera des forfaits «fibre optique» à ses clients. Les autres opérateurs, comme Orange, Bouygues, Free pourront fournir un service identique à condition de louer le réseau mis en place. Les habitants de la commune de Montferrier ne devront donc pas forcément changer d'opérateur pour bénéficier du Très haut débit.



Schéma explicatif du déploiement de la fibre sur la commune de Montferrier



Le calendrier de déploiement

SFR a lancé les 1ères études pour le déploiement de la fibre optique sur la commune début 2017. Suite aux études, 5 armoires de rue (appelées également « Points de Mutualisation) ont d'ores et déjà été installées.



Ces armoires de rue accueilleront la fibre optique dans les différents quartiers de la commune et permettront chacune la connexion d'environ 350 à 500 prises de particuliers.

Les tirages de câble entre les armoires de rue et les points de branchement **ont démarré durant l'été 2017** et se poursuivent actuellement sans que nous ayons rencontré de difficultés particulières.

Les toutes 1ères prises pourront être commercialisées dans le courant du 2nd semestre 2018 et en tout état de cause à l'horizon 2020, c'est l'ensemble des foyers de la commune qui seront éligibles à l'offre très haut débit.

🔗 La difficulté de donner un calendrier exact aux habitants quant à l'arrivée de la fibre dans leurs quartiers :

L'opérateur d'infrastructure (SFR) n'est pas en mesure de transmettre un calendrier précis car le déploiement de la fibre sera lancé tout azimut (en différents points) sur la commune de Montferrier. Le déploiement avancera plus ou moins rapidement dans les différents quartiers, en fonction des contraintes ou non rencontrées sur le terrain.

Suite aux études actuelles de l'opérateur (avant le lancement réel du déploiement), le calendrier ne restera que théorique.

En effet, une fois sur le terrain, les équipes techniques découvriront l'état des fourreaux existants dans lesquels la fibre devra être passée. Il est à noter que dans le cadre du déploiement de la fibre, SFR privilégie les structures existantes, notamment les fourreaux en sous terrains qui desservent déjà la ville pour d'autres besoins (téléphone etc ...). Si ces installations s'avèrent être en mauvais état, l'opérateur devra trouver des solutions alternatives pour acheminer ou dévier la fibre optique dans les rues. Ce sont des solutions qui devront nécessiter de nouvelles études, éventuellement du génie civil ou des demandes d'autorisation de travaux à la Mairie autres ... et par conséquent des délais supplémentaires. Toutes ces raisons expliquent donc la difficulté que pourra avoir l'opérateur SFR à fournir un calendrier de déploiement précis.

Emplacements des PM ou armoires de rue :

PM 00/365 : Rond Point du Fescou, côté Piscine d'O

PM 01/262 : Angle Chemin des Cardonilles et Chemin du Mas du Priou

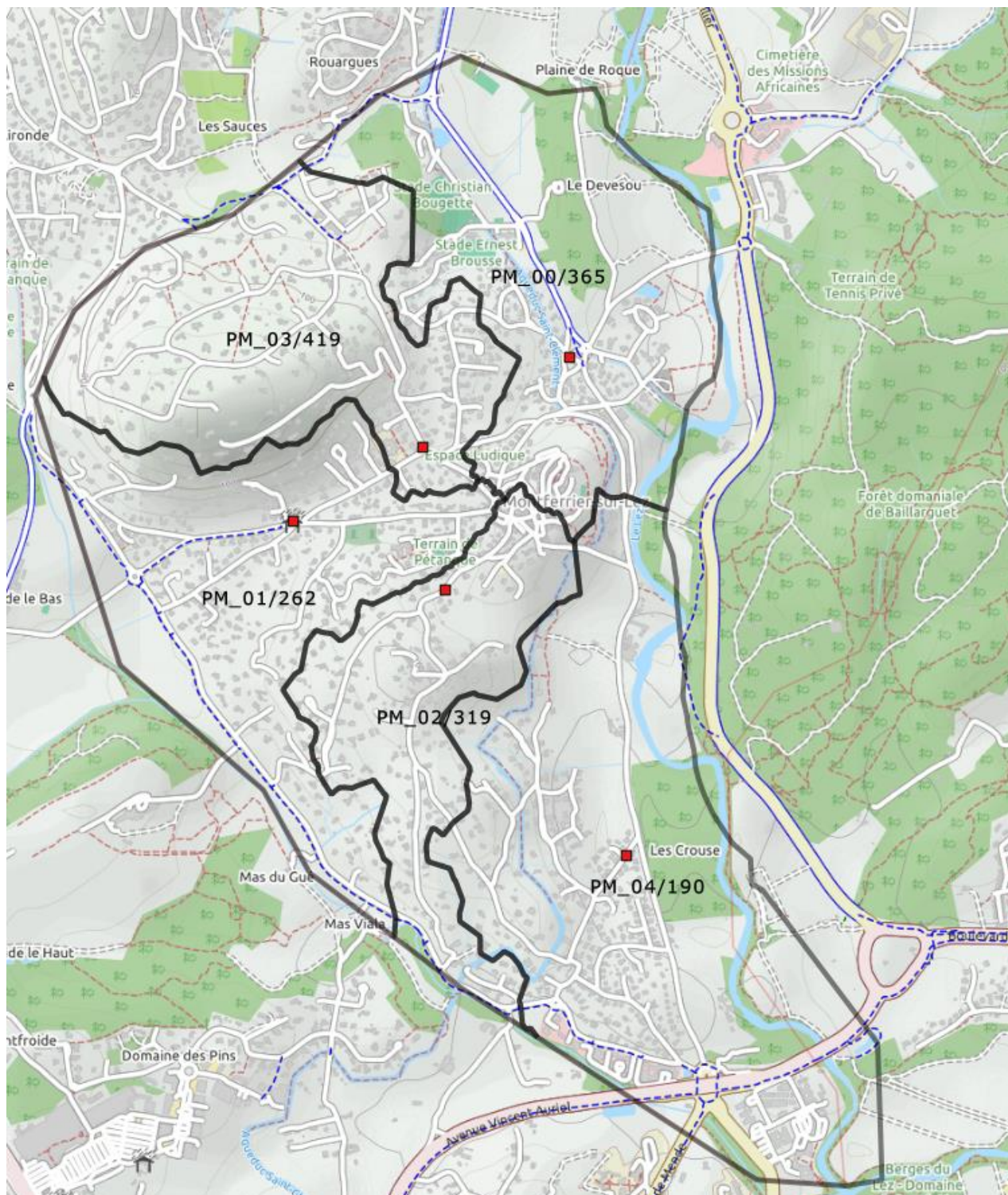
PM 02/319 : Début du Chemin du Pioch du Baillos côté village, avant le passage des Blaques

PM 03/419 : Angle Chemin de la Qualité et Chemin du Mas de l'Huile

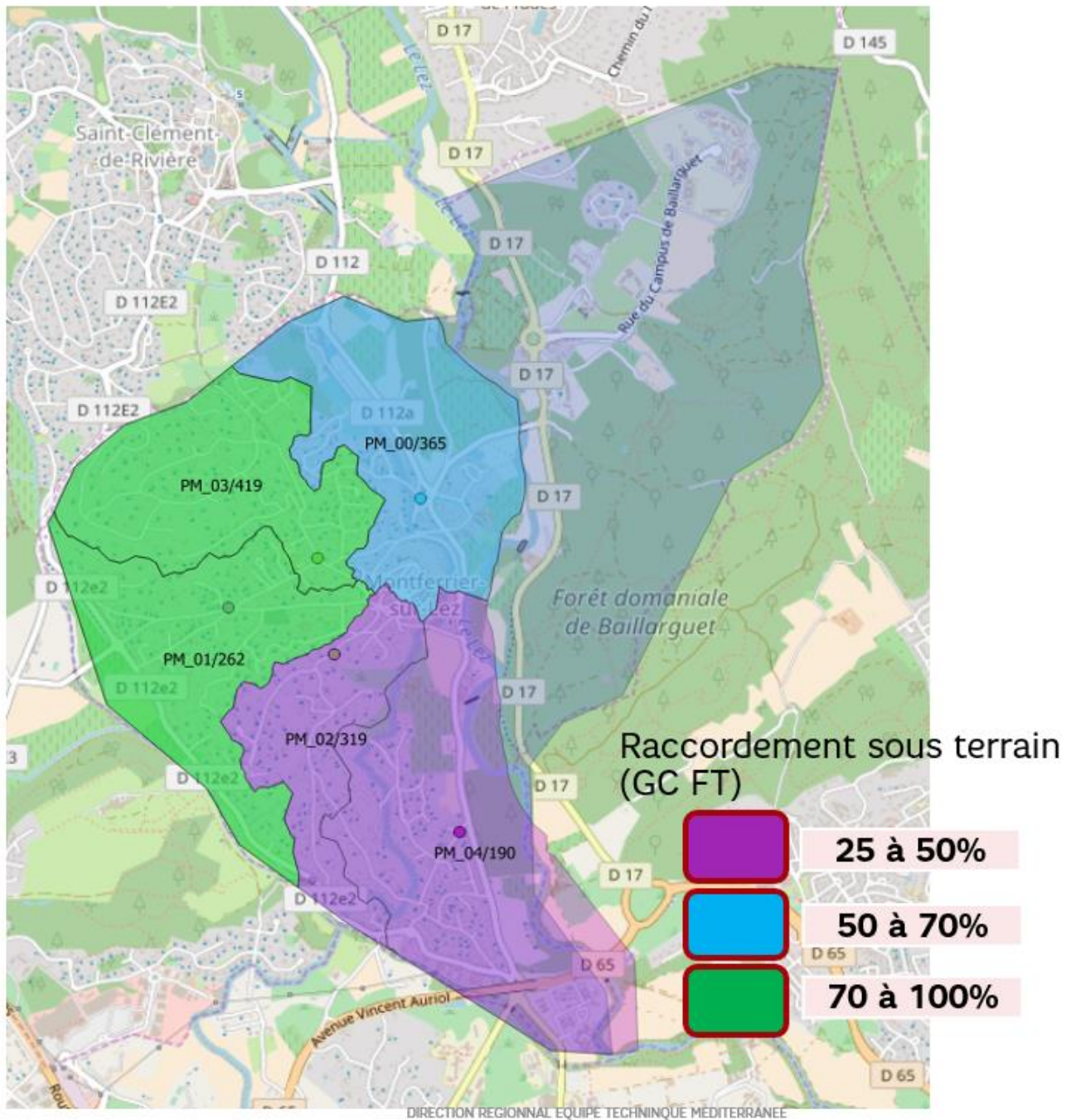
PM 04/190 : Angle Impasse des Baumes et Chemin des Baumes

NRO : nœud de raccordement : sur le Rond Point de l'Heliotel, côté montée de la Route de Mende vers le lycée Agropolis

Ci-dessous la carte de la Ville faisant apparaître clairement les implantations de nos armoires de rue dans Montferrier :



Sur la carte suivante les zones qui seront raccordées plus ou moins rapidement en fonction de la nature des travaux (génie civil sous terrain ou aérien). Plus les travaux pourront s'appuyer sur le génie civil sous terrain existant (zone en vert) plus vite cela pourra être réalisé.



1- Comment savoir si l'on est ou pas éligible à la fibre ?

1- Savoir si on est éligible à la fibre en :

- en se rendant dans les boutiques SFR qui ont accès à l'information de l'éligibilité des rues et des quartiers
- en allant sur le site suivant : <http://www.sfr.fr/box-internet/la-fibre-chez-vous/> ou encore http://assistance.sfr.fr/mobile-et-tablette/reseau-sfr/couverture-reseau-sfr.html#sfrclid=S_hub-reseau_mobile-SFR_carte-detailee

2- **Si non éligible**, et si la personne habite dans un immeuble collectif (>3 logements) ou une copropriété avec voies privées et fermées

- il faut déjà se renseigner auprès de son syndic / ASL pour savoir si une convention a bien été signée avec SFR, donc si oui, les travaux vont suivre
- si non, il faut effectivement s'adresser à SFR pour signer une convention à l'adresse suivante : deploiement.fibre@info.sfr.com

Tous les renseignements se trouvent également sur <http://www.lafibresfr.fr/page.php?url=documents>
